

INFORMATIONS GENERALES AUX FUTURS LYCEENN(ES)

Rentrée septembre 2022 – LEGTA VENDOME



Bienvenue au Lycée Agricole de Vendôme !

INFORMATIONS GENERALES

POUR S'INSCRIRE

Pour une entrée en Seconde Générale, Seconde Pro NJPF, 1^{ère} Professionnelle GMNF et en 1^{ère} BAC TECHNO STAV : **les admissions se font par la procédure : AFFELNET**. Elle est gérée par votre établissement d'origine.

Pour une entrée en Seconde Pro TEA et 1^{ère} Professionnelle TEA, **un entretien de motivation est obligatoire** auprès de Lycée avec en plus la procédure AFFELNET.

Pour la filière en 1^{ère} BAC GENERAL **la demande d'inscription se fait directement auprès du lycée.**

Après l'affectation de votre enfant par l'Inspection Académique, le lycée adresse aux familles un dossier d'inscription à compléter et à retourner pour valider votre admission dans l'établissement.

LES HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT

L'établissement est ouvert tous les jours de 8h à 18h (17h30 le vendredi).

Les cours commencent le lundi matin à 9h30 pour se terminer le vendredi à 15h50 pour les élèves Lycéens. Il n'y a pas de cours le mercredi après-midi sauf activités pédagogiques exceptionnelles.

INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS

- 2 exploitations agricoles : supports de formation et d'expérimentation
- Animalerie de laboratoire : support pédagogique (habilitation niveau 2)
- Laboratoires spécialisés en biologie, biochimie, physique, chimie
- Auditorium de 270 places
- Gymnase, plateaux sportifs
- Salles informatiques
- Laboratoire de langue multimédia
- Centre de documentation de d'information (CDI)
- La restauration engagé dans la démarche « Self O Centre »
- Atelier de machinisme



TARIFICATION

FORFAIT ANNUEL DE DEMI-PENSION ET DE PENSION POUR L'ANNEE CIVILE

(Sous réserve d'une augmentation au 1^{er} janvier suivant) – hors déduction des stages

Classes	Interne	Demi-pensionnaire	Interne-externé
Enseignement secondaire ⇒ Secondes – Premières - Terminales	1740,24 €	616,76 €	1447,64 €
Enseignement supérieur ⇒ BTSA	---	678,61 €	1496,21 €

Le forfait annuel vous sera facturé en 3 fois (*) :

- 40 % du tarif annuel au 1^{er} trimestre (facture adressée dans le courant du mois de novembre)
- 35 % " au 2^{ème} trimestre (facture adressée dans le courant du mois de mars)
- 25 % " au 3^{ème} trimestre (facture adressée dans le courant du mois de mai).

Toute demande de changement de régime doit être demandé par écrit avant le début du trimestre prochain.

Seules les absences égales ou supérieures à 5 jours consécutifs avec certificat médical peuvent être déduites ainsi que les semaines de stages individuels obligatoires (hors congés scolaires). Les départs anticipés sont déductibles du forfait uniquement sous production d'une lettre de démission.

(*) Si vous bénéficiez d'une **bourse du secondaire**, celle-ci sera **déduite** du montant de la **pension** et l'éventuel reliquat vous sera versé par virement bancaire. Vous pouvez solliciter une mensualisation des règlements auprès de l'Agence comptable.

FRAIS FACTURES A CHAQUE TRIMETRE

Frais de photocopies	8 €	Toutes les classes
Séance d'équitation	11 €	Concerne les élèves inscrits à l'option hippologie-équitation
Voyages d'études	Une participation sera demandée aux familles : un courrier d'information sera transmis à la classe avant son départ par l'intermédiaire de l'ENT et après validation de la commission voyages.	
Sorties pédagogiques	Prises en charge par l'établissement, sauf exception	

FRAIS FACTURES POUR L'ANNEE SCOLAIRE

Assurance stage obligatoire	4 €	Concerne les filières Bac Techno STAV – Bac Pro TEA – Bac Pro GMNF – BTSA ANABIOTEC – GPN - PA
Frais divers de scolarité et de correspondance	12 €	Comprend les fournitures non pédagogiques (livrets scolaires, frais postaux, consommables, ...)
Carte self	6,40 €	Facturée une seule fois durant toute la scolarité dans l'établissement sauf en cas de perte ou de détérioration
Boîte de dissection complète	30 €	Toutes les classes sauf la filière Bac Pro TEA
Kit animalier (dont boîte de dissection adaptée 36 €)	145 €	Concerne uniquement la filière Bac Pro TEA
Consommables pour l'animalerie	Filière Bac Pro TEA, facturation au 3 ^{ème} trimestre selon consommables utilisés	
Location de blouse	20 €	Concerne uniquement la filière ANABIOTEC
Kit aménagement	140 €	Concerne uniquement la filière BAC Pro NJPF-GMNF

AIDES FINANCIERES - BOURSES

(Sous réserve de modification ou de reconduction de ces dispositifs)

○ **Bourse nationale** : Une bourse sur critères sociaux peut vous être attribuée sous réserve de remplir les conditions. Une fiche d'auto-évaluation destinée aux familles est disponible sur demande à l'établissement ou sur le site : www.simulbourses.educagri.fr. **Un courrier spécifique avec un dossier de bourse est adressé aux familles à ce sujet lors de l'inscription.**

○ **Bourse départementale** : Pour le Loir et Cher, une bourse agricole peut être attribuée aux boursiers nationaux (pour les autres départements et pour les cycles BTSA se renseigner auprès de votre Conseil départemental).

○ **Indemnité de transport pour les élèves** : le Conseil départemental de votre département peut vous verser une aide aux transports. Vous renseigner sur leur site internet. Pour la Région Centre - Val de Loire, vous inscrire sur le site YEP'S

○ **Aide régionale à l'hébergement et à la restauration** : le Conseil Régional du Centre - Val de Loire peut vous verser une aide, l'établissement vous remettra les imprimés nécessaires sur demande des familles (ne concerne pas les cycles BTSA.)

○ **Aide régionale à l'achat de matériel informatique/aide au premier équipement** : le Conseil Régional Centre – Val de Loire accorde une aide au premier équipement à tous les élèves entrant en filière professionnelle (2de Pro TEA : 50 € - 2nde Pro NJPF : 50 €). Vous inscrire sur le site YEP'S.

Nous vous invitons à consulter les services du Conseil Régional et du Conseil Départemental dont dépend votre domicile pour connaître les éventuelles autres aides.

Personne à contacter : Administration du Lycée Agricole Vendôme

- Mme MOREL (sylvie.morel01@educagri.fr) - dossier scolaire de l'élève

- Mme ORUMCHI (nathalie.orumchi@educagri.fr) - bourse du secondaire et départementale

VIE A L'ETABLISSEMENT

LA VIE SCOLAIRE

Ecoute / Accompagnement / Bienveillance

L'équipe éducative se compose de deux CPE, d'un Technicien vie scolaire, de 9 Assistants d'Education et de 6 Maîtres au Pair.

Leurs missions:

- Gestion du quotidien
- Accueil, écoute, surveillance...
- Accompagnement des élèves vers l'autonomie
- Encadrement des études et des temps à l'internat / Aide aux devoirs
- Animation des temps péri-scolaires

Les Délégués élèves : représentent les élèves au sein des différentes instances de l'établissement. Leur rôle est important dans l'organisation de la vie scolaire. Ils sont le lien privilégié entre les élèves et l'équipe éducative.

Horaires

Lundi, mardi et jeudi : 07h45 - 18h30

Mercredi : 08h00-19h00

Vendredi : 07h45 - 17h00

Foyer

Le foyer est ouvert de 8h00 à 20h30 tous les jours. Et de 20h30 à 21h30 sur inscription. Toutes les inscriptions aux clubs et aux différents événements se font au foyer jusqu'au lundi matin pour la semaine à venir.

LES CLUBS

Différents clubs sont mis en place : Club Musique, Théâtre, Poker, Cirque, Trompe de chasse... D'autres activités sont encadrées par les assistants d'éducation et maitres au pair: Club Hand-ball, Zumba, Musique, loisirs créatifs. Ces activités se déroulent les mercredis après-midi ou le soir de 20h30 à 21h30.

« Si tous les clubs proposés ne me plaisent pas, je peux toujours monter mon propre club et voir avec la vie scolaire si on peut le mettre en place »

HEBERGEMENT

L'INTERNAT

Les Horaires de l'internat en semaine (*modifiables en fonction de la situation sanitaire*)

- 07h00 Réveil
- 07h30 : Fermeture de l'internat
- 08h00 18h00 : Journée de cours. L'internat est accessible à partir de 16h00 pour les élèves de terminale (étude en chambre). Le mercredi après-midi dès 14h pour les terminales et 16h30 pour les secondes et premières.
- 18h20 –19h10: Diner
- 19h30-21h30 : Activités / détente
- 22h : Extinction des feux

L'accueil possible à l'internat le dimanche soir à partir de 19h00 jusqu'à 22h. Le diner n'est pas prévu. Le lundi matin l'ouverture de l'internat se fait entre 8h et 9h30. La bagagerie est ouverte le lundi matin de 9h30 à 11h00 et le vendredi de 7h à 8h et de 12h00 à 16h30

Les chambres sont de deux types :

- Des chambres de 5 ou 6 élèves pour les secondes et premières
- Des chambres de 3 pour les élèves de terminales avec salle de bain privative

Les petits + de l'internat

- Des études encadrées : Les études du soir peuvent se dérouler de 18h à 19h ou 19h30 à 20h30. En salle pour les élèves de secondes et premières en chambre et pour les élèves de terminales.
- Des activités encadrées sont proposées à partir de 19h30.
- Des activités culturelles et sportives (@SCLAV, UNSS)
- Une infirmière assurant des permanences le soir à l'internat

ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DU LYCEE AGRICOLE DE VENDOME



Propose durant l'année scolaire, à tous les étudiants adhérents, de participer et de s'investir dans des activités culturelles et de loisirs variés.

Les Délégués @SCLAV: Ils sont chargés de la mise en place de spectacles chaque jeudi soir, veille de vacances. Ils gèrent l'association socioculturelle du lycée (propositions de spectacles, clubs et sorties etc...). Les enseignants d'ESC organisent des sorties et spectacles tout au long de l'année pour les adhérents de l'@SCLAV.

Avec des partenaires (l'Hectare, Scène Régionale de Vendôme, le Chato'do de Blois, des artistes...) permettent aux jeunes d'assister, tout au long de l'année, à différents spectacles, concerts ...

ASSOCIATION SPORTIVE



Permet au plus grand nombre de lycéens de pratiquer des activités sportives collectives ou individuelles, les mercredis après-midi et ou certains soirs en semaine avec un large choix d'activités.

TRANSPORT

Vendôme est accessible en TGV depuis Paris (42 minutes) et Tours (18 minutes). Une navette relie l'établissement aux gares SNCF de Vendôme, deux fois par semaine. Le lundi et vendredi. Lignes régulières de bus TEA. Le LEGTA est à 1h de Tours en voiture, et 1h15 d'Orléans.



L'accès par le train se fait à partir de la gare TGV de Vendôme-Villiers (navette après chaque arrivée de TGV vers le centre-ville) et la gare TER centre-ville.

Vendôme est également bien desservie par le réseau routier (RN 10, RN 157). Les accès aux autoroutes A10 et A11 sont à moins de 30 km et deux réseaux de transport sont disponibles.



Lignes régulières de bus / réseau Tous les renseignements pratiques concernant ces services (tarif, horaires, circuits) sont consultables à partir du site internet. www.move-vendomois.fr.

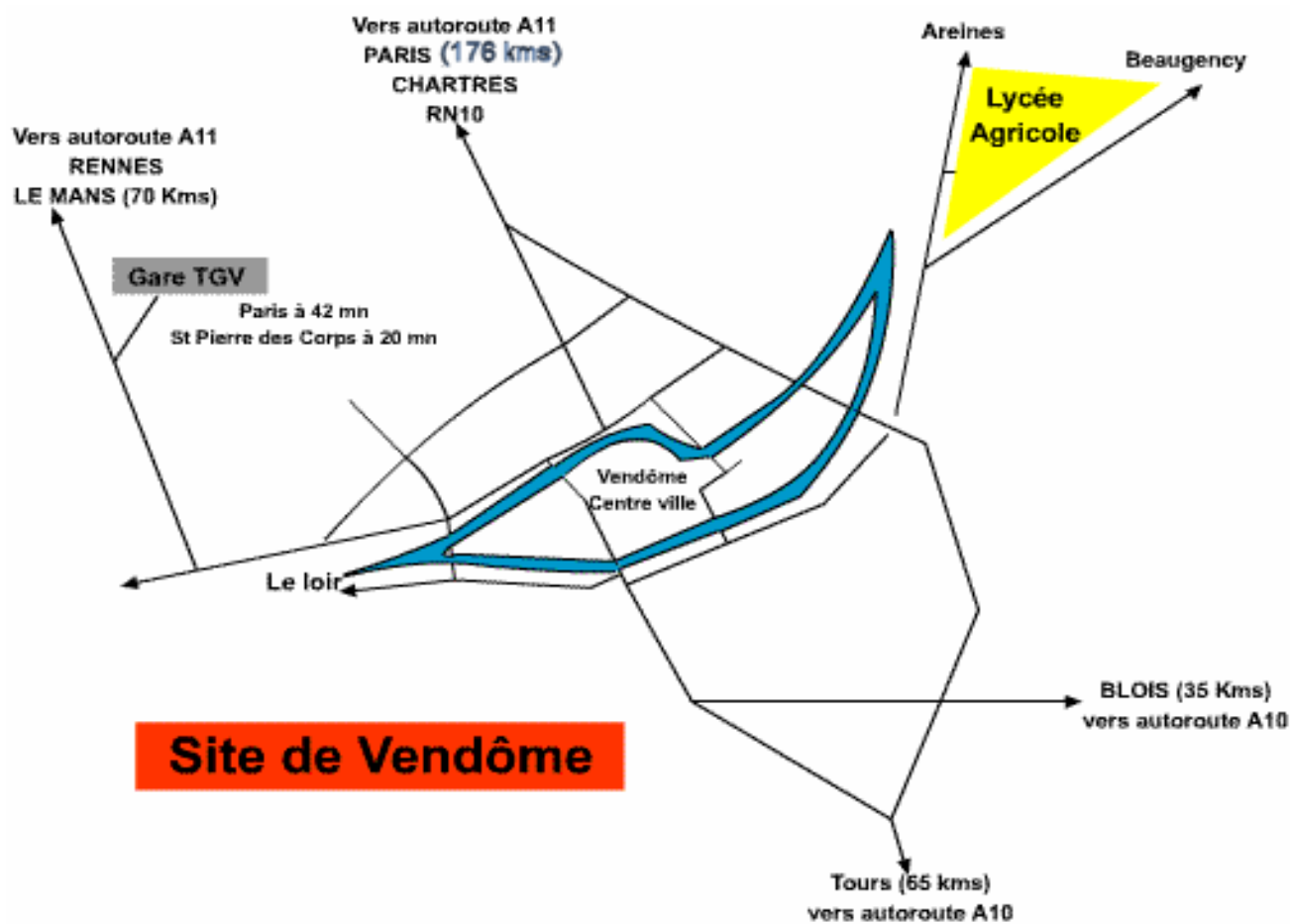
Renseignements inscription 02.54.89.43.40 - Hôtel de ville - Parc ronsard -BP 20107 - 41106 Vendôme Cédex.



Renseignements : Transports du Loir-et-Cher au 02 54 58 55 44

Personne à contacter : Directement auprès des structures.

Plan d'accès au LEGTA de Vendôme



AREINES • MESLAY • NAVEIL • SAINT-FIRMIN-DES-PRÉS •
SAINT-OUEN • SAINTE-ANNE • VILLERABLE • VENDÔME



CONTACTS :

Nathalie BENET / en charge du recrutement – informations toutes filières

Tél. : 02. 54 .67 .44. 17

Sylvie MOREL / Secrétariat scolaire - pédagogique

Vous renseignent sur toutes les formations, les dossiers d'inscriptions, les aides

Nathalie ORUMCHI / demandes de bourses du secondaire et suivi

Tél. : 02. 54 .67 .44. 00

Grégory LOCUFIER - Adjoint - CPE répond sur les transports

Emilie LOUIS / Delphine SOLEWYN - Conseillères Principales d'Education

Répondent à toutes les questions sur la vie au lycée en général

Tél. : 02.54.67.44.06

Gwenaëlle LEPAGE – Proviseure / Elisabeth JENDRASZCZAK - Proviseure Adjointe

Reçoivent les familles qui le souhaitent sur rendez-vous

Tél. : 02. 54 .67 .44. 00

Laure GUITTET – INFIRMIERE LEGTA VENDOME

Répondent à toutes les questions concernant les Problèmes de santé – PAIP–PPS-AVS

Tél. : 06-30-32-64-07 INFIRMERIE LYCEE